

retrouver partout les pontifes dans l'œuvre de l'éducation. C'est à eux que la ville d'Agde devait son collège comme son hôpital¹. En plein XVIII^e siècle, M. de Ribeyre consacre 25,000 francs à son bel établissement de Saint-Flour². Les lettres patentes adressées à M. de Choiseul, archevêque de Cambrai, en ordonnant la réunion du collège et du séminaire, signalent les « libéralités qui lui ont été faites par les archevêques de ce diocèse³ ». A Bayonne, Dreuilhet relève une maison en décadence. A Soissons, M. de Fitz-James n'a épargné ni ses soins, ni son argent pour son collège, étendant sa sollicitude sur l'établissement fondé à Château-Thierry. M. de Bourdeilles, son successeur, suit les mêmes traditions. Il fait doter largement l'enseignement secondaire avec les ressources provenant de la succession des Célestins⁴. A Belley, deux évêques, qui occupent presque à eux seuls le siège de cette ville au XVIII^e siècle, se signalent par leurs libéralités. Le premier, M. Jean de Caulet, donne 54,000 fr. pour l'établissement d'un collège et d'un séminaire ; l'autre, M. de Balore, achève de pourvoir par des fondations à l'existence de cet établissement⁵. L'Artois, avec ses trois diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, est véritablement couvert de séminaires, de collèges, dont la fondation et l'entretien appartiennent avant tout à l'épiscopat et au clergé⁶. Une mention spéciale est due à M. de La Marche, dernier évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui bâtit à ses frais un vaste édifice, assez ample pour recevoir les élèves des contrées voisines, y ajoute un petit séminaire pour l'éducation gratuite des écoliers se destinant au sacerdoce, et dote les deux maisons de revenus suffisants. Ce fut une dépense de 400,000 francs⁷. Le

1. Cf. JORDAN, *Histoire de la ville d'Agde*, 1824, p. 177 et suivantes. Pour le rôle des évêques d'Agde dans les petites écoles, Cf. *ibid.*, p. 389.

2. Cf. CHAUMÉL, *op. cit.* Le collège de Saint-Flour avait de 360 à 450 élèves en 1789.

3. DURIEUX, *Le collège de Cambrai*, 1882, p. 79 et suivantes, 201-208. — Le collège de Cambrai avait 300 élèves en 1789.

4. PÉCHEUR, *Annales du diocèse de Soissons*, VII, 176-196, 227-240, 419-424. Les élèves du collège de Soissons étaient très nombreux en 1789.

5. DEPERY, *Histoire hagiologique de Belley*, 1835, 2 vol. in-8°. Le collège de Belley avait 350 élèves en 1789.

6. DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, p. 253-307.

7. Le GRAND, *op. cit.*, et notice publiée dans *l'Ami de la religion*, 1814, p. 127-128.

prélat avait établi une rente de mille francs à distribuer aux paysans qui hésitaient à se priver de leurs enfants pour les envoyer au collège. C'était une prime à l'instruction, d'ailleurs absolument gratuite. M. de La Marche fut payé de tant d'efforts. Sa maison comptait quatre à cinq cents élèves en 1789. L'évêque de Chartres, M. Rosset de Fleury, allait réaliser de vastes projets quand il fut enlevé par la mort¹. Le dernier évêque de Dol, M. de Hercé, prit un soin extraordinaire des établissements secondaires, les multipliant jusque dans les petites villes. Le collège de Dol compta un élève de marque, Chateaubriand, qui nous a laissé, dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, une description attachante des années qu'il passa dans cette maison².

III

Lorsqu'on rend de pareils services, on a le droit de parler haut. Un édit, tel que celui de 1763, a beau réduire l'évêque à la simple présidence d'un bureau, qui peut le mettre en minorité ; la force des choses, la grandeur de son crédit, la nécessité de son intervention, rendent son rôle prépondérant. L'histoire de l'enseignement secondaire,

1. CHEVARD, *Histoire de Chartres*, II, 545.

2. Ch. ROBERT, *op. cit.*, p. 55-59, et *Mémoires d'Outre-Tombe*. — A. BARDON, (*Les Ecoles d'Alais sous l'ancien régime*, 1889, in-8, p. 70), dit : « Si l'on doit considérer M. de Saulx comme le véritable fondateur de l'instruction primaire (dans le diocèse d'Alais), c'est à Charles de Bannes d'Avejan, son successeur, que revient l'honneur d'avoir organisé l'instruction secondaire. C'est de ses propres deniers qu'il meubla la maison de Larnac, acquise par le diocèse... La ville ne s'imposa aucun sacrifice, et elle posséda gratuitement l'enseignement secondaire. Dès qu'on savait lire et écrire, c'est-à-dire dès l'âge de huit ans, on entra comme externe au collège, et l'on n'en sortait que pour aller aux Universités... Le dernier évêque d'Alais, de Bausset, pendant les quatre années de son épiscopat qui précéderent la Révolution, essaya de rendre le collège encore plus prospère. » Parmi les ouvrages récents sur l'histoire de l'instruction publique et le rôle de l'épiscopat, on peut encore consulter, outre les publications indiquées dans ce chapitre : Fr. Xambeu, *Histoire du collège de Saintes*, 1887 ; Gonthier, *Histoire de l'instruction publique avant 1789, dans le département de la Haute-Savoie*, 1887 ; Pingaud, *L'instruction primaire à Besançon en 1789* ; Ch. Porée, *Notice sur le collège de Mende (1556-1820)*, 1898 ; Aug. Laveille, *Le collège d'Acranches, depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, 1900 ; Narbonne, *L'instruction publique à Narbonne avant 1789* ; J. Gardère, *L'instruction publique à Condom*, 1899 ; R. Gréju, *Histoire du collège de Riom*, 1903 ; A. Derville, *L'instruction publique à Compiègne en 1789*, 1896 ; Deberre (abbé), *La vie littéraire à Dijon au XVIII^e siècle* 1903 ; L. Lacroix, *Histoire du collège de Châteaudun*, 1888.

sur la fin de l'ancien régime, nous en fournit la preuve à chaque page. C'est à lui que les provinces, au moment de l'expulsion des Jésuites, durent la conservation et les nouveaux maîtres d'établissements qui leur étaient chers.

Ici les exemples abondent. Mgr de Juigné à Châlons, Mgr de Breteuil à Montauban, Mgr de Leyssin à Embrun, préservent de la ruine le collège de leur ville épiscopale. En 1789, le collège de Châlons a 25.000 livres de revenus; celui d'Embrun 18.000 livres et 230 à 300 élèves. Le roi, dans les lettres patentes qui confirment, en 1764, le collège de Carcassonne, parle des « instances qui nous ont été faites par l'évêque et par tous les corps de la ville de Carcassonne ¹ ». L'évêque de Clermont, M. de La Garlaye, sauve les établissements de Billom et de Mauriac, que la municipalité de Clermont voulait supprimer. Le prélat écrit de Saint-Sulpice, à Paris, le 11 juillet 1765 : « Le 9 de ce mois, les lettres patentes du roi, portant confirmation totale des collèges de Billom et de Mauriac, ont été enregistrées au parlement, les Chambres assemblées. Je ne regrette pas mes peines et l'argent que j'ay dépensé pour y parvenir. *Ils étaient détruits sans moy*, et si je n'étais pas venu à Paris cette année. Les principaux du parlement étant assemblés me l'assurèrent hier. » La statistique montre l'importance de ces deux collèges ainsi préservés par l'intervention de l'évêque. Celui de Mauriac avait 14.000 à 17.500 livres de revenu, et de 300 à 400 élèves en 1789; celui de Billom 30.000 livres de revenu et 400 élèves. Le collège de Clermont était plus prospère encore avec ses 800 élèves ². Tandis que M. de La Garlaye s'interpose auprès du parlement de Paris, M. de Barral, évêque de Castres, plaide auprès du parlement de Toulouse la conservation de son collège et l'obtient. Au lieu de quatre professeurs qui s'y trouvaient au temps des Jésuites, il en établit six, sans compter le préfet des études et le principal. Il a la satisfaction de laisser à sa mort cet établissement en pleine prospérité. Le nombre des élèves était de 360 en 1789. Le

1. Cf. SAURET, *Essai historique sur la ville d'Embrun*, 1860, p. 406-407. — MAHUL, *Cartulaire de Carcassonne*, VI, p. 408.
2. JALOUSTRE, *Les anciennes écoles d'Auvergne*, 1881, p. 391-392.

même prélat servit puissamment les intérêts de l'enseignement primaire et populaire, en appelant à Castres des Frères de la doctrine chrétienne, et des Sœurs pour les filles. On a calculé qu'au moment de la Révolution, Castres devait aux fondations de Barral l'éducation de plus de deux mille de ses habitants ¹.

On le voit, les évêques ne se contentent pas de défendre leurs collèges contre un arrêt du parlement qui aurait pu en ordonner la suppression après l'expulsion des Jésuites, ils s'attachent à les faire prospérer. Le dernier archevêque d'Arles, M. du Lau, est à peine nommé qu'il s'occupe de ranimer celui de sa ville épiscopale désorganisé depuis le départ des maîtres. Il rétablit les classes, fonde un pensionnat où la majorité des étudiants est entretenue à ses frais, et fait restituer à cet établissement plusieurs bénéfices qui lui avaient été enlevés ². Il mène de front le soin des petites écoles et des grandes. A Sens, le départ des Jésuites a également mis en péril le collège. Heureusement que le cardinal de Luynes est là pour protéger et doter cette institution. A sa mort, en 1788, le chapitre de la cathédrale pourra rendre hommage à la munificence et au zèle du prélat, qui a ainsi préparé dans le « centre de son diocèse, aux générations à venir et à tous les ordres de la société, des hommes éclairés et des citoyens vertueux ³ ». A Auch, Mgr de Montillet se devait à lui-même de défendre le collège fondé et doté par ses prédécesseurs. Au xvi^e siècle, le cardinal de Clermont-Lodève avait laissé 500.000 livres aux pauvres de cette ville. Son successeur, le cardinal de Tournon, jugeant que *l'ignorance de la jeunesse est une pauvreté qui n'a point de pareille*, employa la plus grande partie de la somme à créer un collège. Cet établissement, occupé brillamment par les Jésuites, de 1589 à 1762, fut

1. Cf. AN. COMBES, *op. cit.*, p. 111-137. — Abbé SALABERT, *Notice sur les frères de la doctrine chrétienne établis à Castres par Mgr de Barral*.

2. BÉRENGIER, *Notice sur Mgr du Lau*, p. 15-18. Dès sa nomination, Mgr du Lau écrivait, le 23 avril 1775, aux administrateurs du collège : « Le succès de l'œuvre confiée à votre vigilance intéresse également l'Église et l'État. Je dois donc, comme pasteur et comme citoyen, ne perdre jamais de vue un si précieux établissement. » Archives d'Arles.

3. MAX-QUANTIN, *Annuaire du département de l'Yonne*, 1877, p. 212-214. DUCOUDRAY, *Le Collège de Sens en 1788* (1838, in-8°.).

soutenu après leur départ par les maîtres distingués que sut recruter M. de Montillet. Le collège d'Auch, « doté et sanctionné par les archevêques de cette ville, jouissait de 33.000 livres de revenu » en 1789¹.

La difficulté était de trouver des professeurs capables de remplacer les anciens. Le parlement et l'Université de Paris voulaient empêcher à tout prix les congrégations de prendre la succession des Jésuites. Quelques prélats, comme Seignelay-Colbert, évêque de Rodez, n'étaient pas favorables aux communautés religieuses et préféraient pour les collèges des professeurs séculiers. On en trouva. On est frappé, en compulsant l'histoire de nos provinces avant la Révolution, du nombre de prêtres instruits, écrivains, littérateurs, curieux des choses de l'esprit, qu'on rencontre sur toute la surface du territoire. Les droits attachés aux grades académiques, les loisirs assurés aux titulaires des bénéfices simples, stimulaient et entretenaient l'activité intellectuelle. Quand l'expulsion des Jésuites vint surprendre par sa soudaineté le clergé de France, il y eut un temps de confusion, de découragement, en face de la nécessité où on se trouva tout d'un coup de pourvoir à plus de cent établissements. Ça et là quelques maisons furent momentanément fermées, mais on ne tarda pas à se raviser : les maîtres semblèrent sortir de terre et accoururent de toute part².

Dans le diocèse de Cambrai, les aspirants étaient si nombreux qu'on crut pouvoir mettre les places au concours. Dans la liste des maîtres et directeurs du collège, on compte des hommes de grand mérite, tels que les abbés Noyer et Auvray. Rouen vit passer dans ses établissements des hommes éminents. Le collège de cette ville et celui d'Avranches n'avaient pas moins de huit cents élèves en 1789, celui de Coutances, sept cents. Bordeaux, Amiens, Arras, Auxerre, Sens³, etc., trouvèrent aussi des maîtres

1. Cf. *Notice historique sur le collège et le lycée d'Auch* par H. MASSON.

2. Cf. nos *Études classiques avant la Révolution*, p. 400-401.

3. Cf. DURIEUX, *op. cit.* 92, 97, 98. — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, 3 vol. in-8°, 1872, t. III, p. 73. — GAULIEUR, *Histoire du collège de Guyenne*, 1874. — D'ARCY, *Les écoles et les collèges du diocèse d'Amiens*, 1881, p. 98, 99. — MAX-QUANTIN, *Histoire de l'enseignement secondaire dans le département de l'Yonne*.

habiles dans le clergé séculier. Celui-ci mena également d'une façon très brillante le collège de Rodez après l'expulsion des Jésuites. Cet établissement eut Chaptal et Frayssinous pour élèves. L'abbé Carnus se distingua particulièrement comme professeur de physique. Il se rendit célèbre en s'élevant à 8.500 mètres dans une ascension en ballon¹. A Dijon, le collège garda sa réputation après le départ de la célèbre compagnie². L'abbé Courtepeée, connu par son *Histoire du duché de Bourgogne* ; J.-B. Mailly, par son *Histoire sur la Fronde* ; M.-B. Clément par quinze volumes de polémique contre Voltaire, le soutinrent avec éclat. L'intérim de quatorze ans entre le départ des Jésuites et l'arrivée des Doctrinaires fut rempli à la Flèche avec un tel succès par des prêtres séculiers, qu'un contemporain a pu appeler cette période de l'école militaire « l'époque la plus mémorable » de cette illustre maison. Le collège de l'université de Reims, appelé collège des Bons-Enfants, compta, au XVIII^e siècle, des maîtres distingués. En 1789, il n'avait pas moins de six cents élèves et disposait de 38.000 livres de revenu. La statistique attribue également six cents élèves et 28.447 livres de rente au collège de Besançon. Cet établissement avait eu l'illustre Bergier pour principal³. L'abbé Proyard, connu par ses écrits, dirigea admirablement le collège du Puy-en-Velay, qui jouissait de 40.000 livres de rente en 1789.

Ces choix, cette prospérité, étaient dus le plus souvent à l'intervention et à la sollicitude de l'épiscopat. Nous lisons dans l'*Almanach historique de la ville et du diocèse du Puy*, pour l'année 1787 : « Un des premiers soins de Mgr l'évêque (Galard de Terraube) à son avènement à l'épiscopat, fut d'améliorer l'éducation publique. Les vastes bâtiments du collège sont distribués de la manière la plus convenable. Les pensionnaires couchent dans des alcôves fermées pendant la nuit et cependant bien aérées. Le dor-

1. LUNET, *Histoire du collège de Rodez*, 1882.

2. Cf. MUTEAU, *Les écoles et les collèges de province*, 1882, p. 586-587.

3. Cf. Jules CLERC, *Histoire de l'école de la Flèche*, in-12 p. 174-221. — CAULY, *Histoire du collège des Bons-Enfants de l'université de Reims*, in-8°, p. 480, 544-546, 614-615. — DROZ, *Recherches historiques sur la ville de Besançon*, t. II, p. 10-12.

toir contient environ cent lits. La distribution de cette immense salle, exécutée d'après le plan de Mgr l'évêque satisfait la curiosité de tous les étrangers. » L'abbé Proyart confirme ces renseignements et ces éloges. « Secondé par MM. les administrateurs, dit-il, Mgr l'évêque du Puy créa dans notre collège le nouvel ordre de choses qui y règne. Il y établit un pensionnat qui, dès sa naissance, obtint une confiance marquée du public, confiance qui alla toujours en croissant, lorsque les pères de famille eurent appris qu'un prélat aussi distingué se faisait une affaire personnelle de l'éducation de leurs enfants ; que, voulant tout voir et suivant tout par lui-même et dans le physique et dans le moral, il entra, sous ce double rapport, dans les détails qui échappent souvent aux pères mêmes, et dont la tendresse maternelle seule sait tout le prix¹. » A Rouen, le cardinal La Rochefoucauld propose au roi un plan de réorganisation, qui est presque complètement accepté, et nomme de brillants professeurs qui donnent à l'études des belles lettres une impulsion nouvelle jusqu'à la Révolution.

Voilà les résultats que la sollicitude des évêques avait pu obtenir avec des professeurs séculiers. Il est vrai que beaucoup de prélats préférèrent s'adresser à des congrégations pour remplacer les Jésuites. En confiant leurs établissements à des corps se recrutant eux-mêmes, où les vœux assuraient la bonne entente parmi les maîtres, où la science de chacun pouvait s'éclairer encore à la lumière de traditions quelquefois séculaires, ils étaient par là-même débarrassés du souci de trouver et de former des professeurs, de veiller aux études, de pourvoir au gouvernement spirituel et temporel des institutions scolaires.

En 1765, M. de Chabannes, évêque d'Agen, qui voulait

1. Cf. *Almanach historique du Puy*, 1787, p. 106. — DENAIS, *Recherches historiques sur le collège du Puy en Velay*, 1876, p. 188. — ABBÉ PROYART, *De l'éducation publique*, 1784, in-12, préface, p. 13-14.

2. Cf. ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, *Recherches sur l'instruction publique dans le diocèse de Rouen*, 1872, 3 vol. in-8°. Le troisième volume contient une série de lettres du cardinal qui montrent son zèle pour l'instruction publique. On cite parmi les professeurs les plus distingués : Cotton des Houssayes, Baston, Tuvache, pour la théologie ; Auger, Formage, Hamel, pour les lettres ; Dulague et Ligot pour les sciences.

des Dominicains, écrit au cardinal La Roche-Aymon pour se plaindre des difficultés qu'on oppose à l'entrée des religieux dans les collèges. « Le clergé séculier, dit-il, n'est point tourné aux belles-lettres, il ne les a jamais apprises ; et ce n'est point en faisant le catéchisme à des paysans, à des artisans et même à des bourgeois, que l'on apprend Cicéron et Virgile¹. » A la suite des réclamations de l'assemblée de 1772, il s'opéra un changement dans l'attitude du gouvernement, jusqu'alors hostile à l'admission des congrégations en remplacement des Jésuites. Désormais, les prélats et les villes purent donner suite à leurs préférences. En 1781, le successeur à Agen de M. de Chabannes, M. de Bonnac, fit voter par les trois ordres de la ville le recours aux Oratoriens. Les lettres patentes données par le roi sont expressément délivrées « en faveur de Jean d'Usson de Bonnac, évêque d'Agen, des officiers municipaux, » et appellent les Oratoriens à « enseigner gratuitement la jeunesse au collège d'Agen ».

A Laon, le collège était à charge à la ville. M. de Sabran persuada aux Bénédictins qu'il était de leur honneur de le prendre, en un temps où on accusait les moines d'inutilité. Ils le logèrent, à partir de 1780, dans leur abbaye de Saint-Jean². A Nîmes, M. de Beccelièvre représenta au chapitre que les besoins du collège, depuis l'expulsion des Jésuites, exigeaient de sa part un sacrifice. Les chanoines affectèrent à cet établissement la prébende préceptorale. Le prélat, après avoir engagé avec les Bénédictins des pourparlers qui n'aboutirent pas, conclut un traité avec les Doctrinaires. Sous cette direction, la maison retrouva jusqu'à la Révolution une nouvelle splendeur³. M. de Conzié prit l'initiative d'appeler à Arras les Oratoriens qui entrèrent au collège en 1777.

1. LAUZUN, *Notice sur le collège d'Agen*, 1888, in-8°. — Un mémoire adressé aux États d'Artois faisait valoir les raisons de confier les collèges aux congrégations plutôt qu'aux prêtres séculiers. Ceux-ci sont présentés comme ayant moins de subordination et aussi moins de préparation et moins de goût pour l'enseignement. DERAMECOURT, *op. cit.*

2. LAUZUN, p. 63-74. L. DEVISME, *op. cit.*, t. II, p. 152-154. A Chalon-sur-Saône, l'évêque d'accord avec la municipalité confia, en 1784, le collège à la congrégation de Saint-Joseph. BAUZON, *op. cit.*, p. 2.

3. ABBÉ GOIFFON, *L'instruction publique à Nîmes*, 1876, in-8°, p. 111-114.

L'évêque de Grenoble confia, en 1786, son établissement à la congrégation de Saint-Joseph¹. L'illustre évêque de Langres, M. de La Luzerne, installa des séculiers à Langres, des Doctrinaires à Chaumont, dans les deux institutions qu'avaient dû abandonner les Jésuites. Ce furent aussi des Doctrinaires qui les remplacèrent à Saint-Omer.

Il n'était pas possible que de tels bienfaits n'excitassent point la gratitude des populations. Sur ce point, les municipalités se firent souvent les organes de la reconnaissance publique. En 1768, la communauté de Lectoure remercie de ce qu'il a déjà fait son évêque, M. de Jumilhac, et « le prie de continuer ses bontés à une ville qui mérite toute sa protection par le sentiment de vénération, de confiance et d'attachement dont elle sera toujours pénétrée pour sa personne ». A Digne, la municipalité avait eu l'occasion d'exprimer à M. de Jarente combien elle était touchée de « l'intérêt qu'il voulait bien prendre à l'éducation de la jeunesse de la ville, et des règlements pleins de sagesse » qu'il avait donnés au collège. En 1786, des remerciements réitérés sont adressés au nouvel évêque, M. de Mouchet de Villedieu, pour avoir « fait élever un second étage à ses dépens propres et personnels, afin de rendre l'édifice plus agréable et plus utile² ».

L'histoire d'Albi nous offre un des plus curieux exemples et du rôle que jouèrent les évêques dans cette grande crise de l'enseignement secondaire, et de la gratitude que suscitait dans le cœur des peuples leur tout-puissant patronage. La communauté souffrait de l'arrêt des classes, conséquence du départ des Jésuites. Dans la séance du 6 novembre 1764, le consul Vitalis fait observer « que c'est avec le plus grand empressement que, depuis longtemps, on sollicite le rétablissement du collège; que la protection singulière que Son Eminence le cardinal de Bernis veut bien accorder à cette ville et les soins qu'il daigne porter à un objet aussi intéressant, nous font

1. Cf. LECESNE, *Histoire d'Arras*, 2 vol. in-8°, t. II, p. 663. — DERAMECOURT, *op. cit.*, t. I, p. 302. — PRUD'HOMME, *op. cit.*, p. 436.
2. Cf. PLIEUX, *Etude sur l'instruction publique à Lectoure*, 1890, in-8°, p. 108-109. — JULES ARNOUX, *Collège et lycée de Digne*, 1889, in-8°, p. 41-49.

espérer avec la plus grande confiance l'acheminement de ce grand ouvrage; qu'à la vérité le public souffre beaucoup du retard que la nécessité des circonstances a occasionné, que c'est aussi pour remédier à cet inconvénient dans le moment présent, que Son Eminence s'est proposé d'approuver un certain nombre de maîtres d'école pour enseigner jusqu'au rétablissement du collège ». L'année suivante la communauté constate que toutes les difficultés sont loin d'être aplanies; elle met de nouveau sa confiance dans l'intervention toute-puissante de l'archevêque. « Connaissant combien Son Eminence s'est occupée du bien de cette ville, et principalement du rétablissement du collège, l'assemblée a plutôt dans cette occasion à lui faire connaître les sentiments de reconnaissance dont elle est vivement pénétrée qu'à solliciter de nouveau sa protection. » En 1766, la question a fait un pas de plus. Le Conseil politique décide qu'à l'avenir les écoles gratuites, qui se trouvent dispersées dans la ville et peu à la portée des habitants, se réuniront désormais dans la première cour du collège, en attendant les lettres patentes confirmant définitivement cette institution. Ces lettres patentes si vivement désirées arrivèrent enfin le 21 mai 1768. Elles confirmaient les unions de bénéfices qui avaient été faites au collège par les évêques depuis sa fondation en 1623, maintenaient la distinction du collège et du grand séminaire et développaient un nouveau plan d'organisation¹. Sans faire oublier l'enseignement des Jésuites, le nouvel établissement réussit au delà de toute espérance. Grâce à un corps professoral des plus distingués, il se maintint jusqu'à la Révolution dans un état de prospérité incontestable, puisque ses revenus étaient supérieurs à ses dépenses. L'honneur de l'avoir créé revient tout entier au cardinal de Bernis,

1. Le roi y disait : « Les mémoires qui nous ont été adressés par notre cousin le cardinal de Bernis, archevêque d'Albi, au sujet du collège de cette ville, en nous faisant connaître l'utilité et même la nécessité de cet établissement pour l'éducation de la jeunesse de la dite ville, nous ont déterminé d'autant plus aisément à le conserver que nous avons reconnu par les titres mêmes qui ont été mis sous nos yeux que le roi Louis XIV, notre très honoré seigneur et bisaïeul, l'avait jugé digne de sa protection et l'avait honoré de ses bienfaits: nous suivrons avec plaisir ses exemples... »